



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



REGION DE GENDARMERIE  
D'AQUITAINE

N° 72262 – 29 septembre 2014  
GEND/RGAQ/GGD 24

Groupement de gendarmerie départementale  
de la Dordogne

## PLAN RENFORCÉ DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

---

### **Destinataires :**

#### ***A titre de compte rendu :***

- Général de corps d'armée commandant la RGAQ

#### ***Pour information :***

- Préfet de la Dordogne.
- Procureurs de la République près les TGI de Périgueux et Bergerac

#### ***Pour action :***

- OAPJ
- Commandants de compagnies
- Commandant de l'EDSR

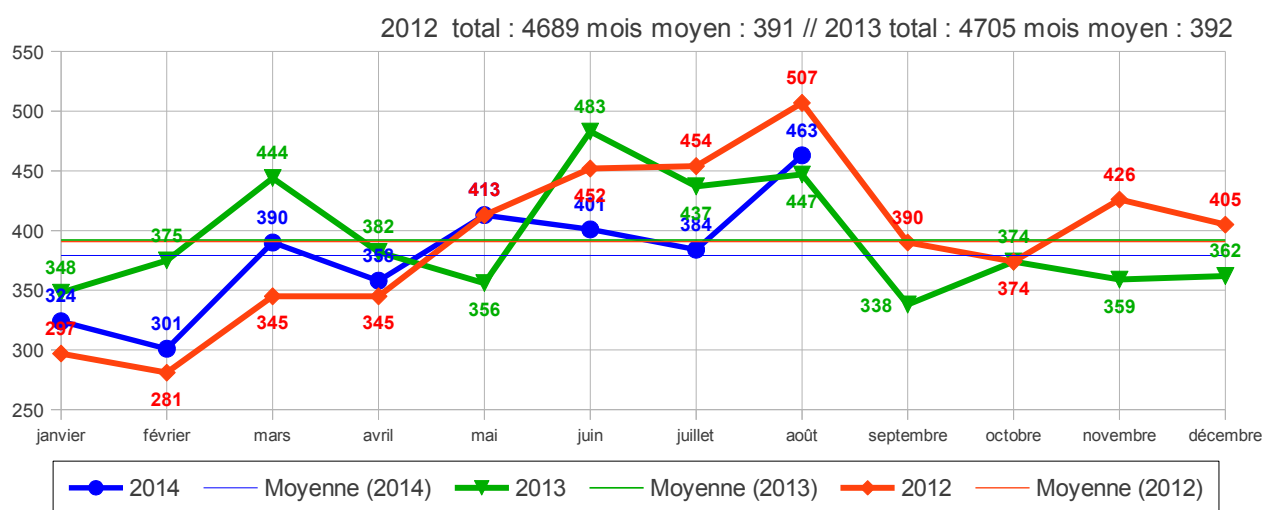
Au cours du premier semestre 2014, les mesures prises pour mettre fin à la progression du nombre de cambriolages avaient produit l'effet attendu. Depuis le début du mois d'août, une inversion de la tendance est constatée. Cette évolution à la hausse est particulièrement visible en septembre car, au cours de ce mois en 2013 les chiffres avaient été exceptionnellement bas. Cette évolution présente de fortes disparités entre les compagnies et pourrait contribuer, à terme, à une dégradation des résultats dont il convient de mettre un coup d'arrêt.

La lutte contre ces infractions qui alimentent le sentiment d'insécurité doit donc être résolument intensifiée. Pour ce faire, chaque compagnie doit avoir son propre plan d'action adapté à l'analyse de sa situation.

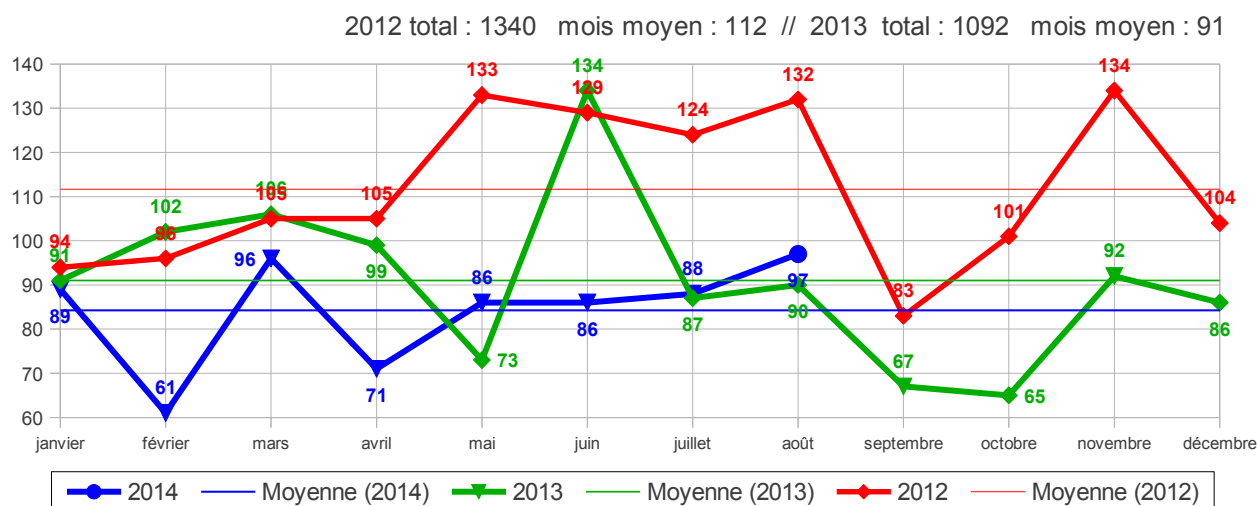
Tel est l'objet du présent plan.

## I – Constat et analyse

### LUTTE CONTRE LES ATTEINTES AUX BIENS



### DONT CAMBRIOLAGES



**En Dordogne, dans la zone de compétence de la gendarmerie, le taux d'AAB pour 1000 habitants demeure relativement faible (9,44/1000 hab.). Il est nettement inférieur à la moyenne nationale (15,63/1000 habitants sur l'ensemble du territoire contrôlé par la gendarmerie).**

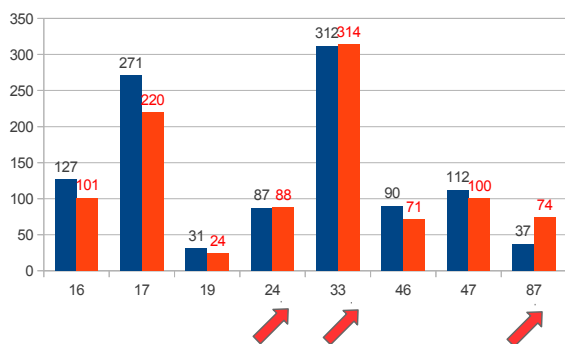
Sur les huit premiers mois de l'année 2014, les atteintes aux biens sont en régression (-4,23 % soit -149 faits), essentiellement sous l'effet de la baisse du nombre de cambriolages constatée au cours du premier semestre (-69 faits soit -8%). Le taux d'élucidation des affaires de cambriolages est relativement élevé (25,4 % depuis le début de l'année 2014), bien supérieur à la moyenne nationale (14,5 %) alors même que plusieurs faits constatés au cours des mois précédents mais non encore élucidés pourraient être résolus dans les semaines à venir. Depuis le début de l'année calendaire, quatre des cinq compagnies enregistrent une baisse du nombre de cambriolages par rapport aux huit premiers mois de l'année précédente. Les différentes sous-catégories de cambriolages enregistrées statistiquement n'évoluent pas de la même façon. Le nombre de cambriolages d'habitations principales baisse (-47 faits), l'index 28 (cambriolages de résidences secondaires) baisse également (-29 faits) et les index 29 et 30 (LCIF et autres) augmentent légèrement (respectivement +2 et +5).

	Sarlat		Périgueux		Bergerac		Nontron		Ribérac		TOTAL	
	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution
RP	41	-1	65	2	76	-19	21	-14	69	-15	272	-47
RS	23	-10	9	-1	26	-16	12	-2	21	0	91	-29
LCIF	55	4	26	-14	36	-16	30	7	66	21	213	2
autres	30	1	33	-4	38	-8	22	-2	63	18	186	5
TOTAL	149	-6	133	-17	176	-59	85	-11	219	24	762	-69

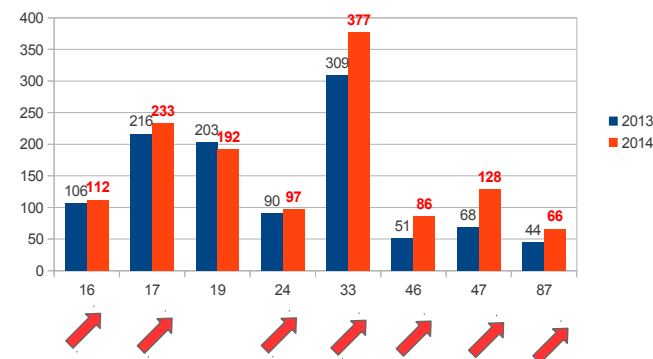
Cambrriolages du 1er janvier au 24 septembre 2014

Depuis le mois d'août 2014, une inversion de la tendance est constatée. Ce même changement a été observé en août et en septembre dans la plupart des départements limitrophes.

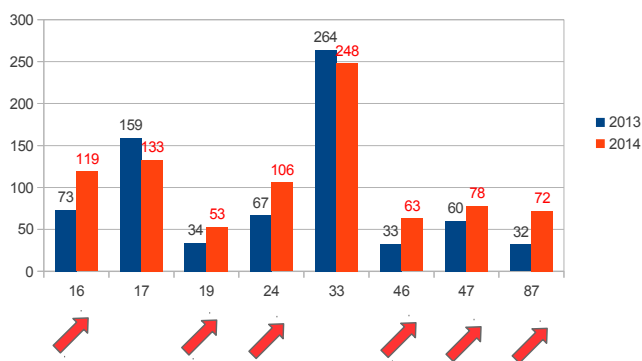
Cambrriolages juillet 2013 et 2014 - Comparaison par département



Cambrriolages août 2013 et 2014 - Comparaison par département



Cambrriolages du 1er au 28 septembre - Comparaison par département



En Dordogne, les communes les plus impactées par ces cambriolages sont concentrées sur le ressort des compagnies de Périgueux et Ribérac, essentiellement dans et autour de la vallée de l'Isle (Montpon-Menesterol, Saint-Astier, Annesse et Beaulieu, Razac sur l'Isle).

**Les vols portent sur tous types de biens** aux premiers rangs desquels figurent des bijoux (18 faits depuis le 1er septembre), de l'outillage de jardin (15 faits), des denrées alimentaires (12 faits), de l'argent liquide (10 faits) et des équipements multimédias (10 faits). La plupart des vols auraient pu être évités si la victime n'avait pas fait preuve de négligence (porte d'entrée restée ouverte, accueil chez soi de personnes inconnues ...). **Les dates et lieux de commission des faits confirment l'existence d'une délinquance itinérante organisée** (44 faits perpétrés dans des habitations principales et seulement 4 dans des résidences secondaires, 26 faits recensés dans des LCIF dont 22 dans des entreprises et 4 dans des commerces, 9 faits comptabilisés dans des clubs de sports). La plupart des faits ont été perpétrés les mercredis (15 faits), les vendredis (14 faits) et les dimanches (14 faits). Les mardis et samedis sont les jours de la semaine les moins impactés (respectivement 9 et 5 faits).

	Sarlat		Périgueux		Bergerac		Nontron		Ribérac		TOTAL	
	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution	FC	Evolution
RP	2	-1	9	4	10	4	2	1	10	6	33	14
RS	2	1	2	1	0	2	2	1	3	3	9	8
LCIF	7	4	6	2	1	-3	5	3	7	6	26	12
autres	9	9	7	4	3	-1	1	-2	3	-1	23	9
TOTAL	20	13	24	11	14	2	10	3	23	14	91	43

### *Cambriolages du 1er au 24 septembre 2014*

## II – Adaptation du dispositif de lutte contre les cambriolages

La tendance à la hausse observée depuis le début du mois d'août doit être rapidement endiguée. Il conviendra notamment d'accentuer la portée dissuasive et la visibilité des forces de l'ordre en intensifiant la saturation du terrain afin de lutter plus efficacement non seulement contre les cambriolages, mais également contre l'ensemble des atteintes aux biens (AAB), notamment celles commises sur la voie publique.

A cet effet, prises en parfaite cohérence avec les plans déjà en vigueur<sup>1</sup>, les mesures suivantes seront mises en oeuvre :

1. **Les unités les plus impactées par les atteintes aux biens et les cambriolages seront renforcées par 4 Détachements de Surveillance et d'Intervention (DSI) composés chacun de 3 militaires réservistes.** Leur engagement devra être optimisé en obéissant aux règles suivantes : qualité de l'encadrement du détachement (anciens sous-officiers d'active titulaires du diplôme de chef de patrouille), emploi en détachement constitué en vue d'une saturation du terrain dans le cadre d'une manœuvre plus globale, mise à disposition par les compagnies des moyens matériels nécessaires (mobilité et liaisons) pour offrir la capacité de manœuvre indispensable. Il s'agira donc de saturer les secteurs fortement impactés par les AAB en combinant visibilité et manœuvre et en faisant des choix géographiques pertinents. Les dispositifs opérationnels pourront être ajustés en fonction des diagnostics territoriaux. Les réservistes seront prioritairement engagés de jour pour contribuer de manière optimale à l'effet dissuasif recherché. Pour autant, l'emploi nocturne des réservistes sera possible, sous réserve d'être planifié dans le cadre d'un dispositif d'ensemble placé sous l'autorité d'un commandant d'unité d'active. Les heures de services réalisées par les réservistes devront impérativement être saisies dans le système d'information Pulsar. Ce nouveau dispositif opérationnel alliant prévention et dissuasion sera effectif dès le 29 septembre 2014 pour une durée initiale de 3 mois.

<sup>1</sup> Plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée du 25 septembre 2013 et plan départemental de lutte contre les cambriolages du 2 novembre 2013.

2. **Une analyse précise et actualisée de la typologie et du cadre espace-temps des faits constatés sera élaborée chaque semaine par la BDRIJ sous le contrôle de l'OAPJ.** Elle sera transmise à l'ensemble des commandants de compagnie et des GELAC. Cette analyse hebdomadaire permettra aux unités de concentrer et prioriser leurs efforts, en menant notamment des opérations « coups de poing » dans les créneaux horaires et les secteurs géographiques les plus sensibles. Elle leur permettra également de ne pas se laisser déborder par le risque d'un report de la délinquance.
3. Partant du principe que l'éradication des filières d'écoulement influe directement sur le nombre de cambriolages, **une attention toute particulière sera portée sur les individus connus pour des faits de recels et disposant d'infrastructures propices à cette activité délictuelle.** Une surveillance des lieux de ventes d'objets (brocantes et vide-greniers) sera programmée aux horaires les plus adaptés, notamment le week-end, très tôt dans la matinée, dès l'ouverture des stands. Les sites internet spécialisés seront également surveillés (le « bon coin »). L'engagement des GELAC et des brigades de recherches sur ce type de faits sera privilégié. Le port de la tenue civile devrait faciliter les opérations de surveillance.
4. **Les mesures de prévention mises en œuvre jusqu'à présent seront intensifiées :** utilisation des réseaux sociaux et d'internet au profit notamment des agriculteurs, des professions exposées et des établissements industriels et commerciaux, mobilisation des gendarmes référents et correspondants sûreté dans la prévention technique de la malveillance, conseil-accompagnement pour la création de dispositifs de « participation citoyenne ».
5. **L'effort consenti pour mieux se coordonner avec les autres services de sécurité du département et les unités des groupements limitrophes sera poursuivi.** Le travail des gendarmes sera constamment guidé par le souci de la recherche de l'efficacité et de l'efficience au regard notamment des moyens onéreux qui sont déployés.

\*   \*  
\*   \*

Les efforts entrepris jusqu'à présent doivent donc être accentués afin d'obtenir des résultats positifs durables.

L'engagement de chacun est nécessaire pour que cette nouvelle manœuvre de la gendarmerie face à une délinquance qui alimente, par nature, le sentiment d'insécurité ressenti par les élus et la population, soit un succès.

Le colonel Antoine BRÉART DE BOISANGER  
commandant le groupement de gendarmerie  
départementale de la Dordogne

